



DÉCLARATION OBLIGATOIRE

PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS SAISON 2023/2024

PÉRIODE SPÉCIFIQUE DE PROTECTION DES SEMIS DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MAI 2024

Société de chasse :

Commune(s) :

Responsable approche & affût :

Numéro de téléphone : - - - -

Date : / / 202...

Heure de début :H.....

Heure de fin :H.....

Type de chasse : Affût & Approche

Nombre d'animaux tirés : Mâle Femelle

Nombre d'animaux vus : Mâle Femelle

Animaux blessés : Mâle Femelle

Appel conducteur chien de recherche au sang : Oui Non



PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS

DATES	COMMUNES	NOMBRES	POIDS PLEIN	SEXE		ÂGE		MODE DE PRÉLÈVEMENT
				Mâle	Femelle	Jeune	Adulte	Route collision
			<input type="text"/> <input type="text"/> Kg <input type="text"/> g					
			<input type="text"/> <input type="text"/> Kg <input type="text"/> g					
			<input type="text"/> <input type="text"/> Kg <input type="text"/> g					
			<input type="text"/> <input type="text"/> Kg <input type="text"/> g					
			<input type="text"/> <input type="text"/> Kg <input type="text"/> g					
			<input type="text"/> <input type="text"/> Kg <input type="text"/> g					
Nbre total de sangliers prélevés :								

CHAQUE PRÉLÈVEMENT DE SANGLIER (1^{ER} AVRIL 2024 – 31 MAI 2024) FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.



PAR L'ESPACE
ADHERENT FDC29



RETOUR PAR E-MAIL :
F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM



PAR VOIE POSTALE :
Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18, RUE A.R.J TURGOT - TY NAY 29000 QUIMPER